

Décret inscription : des files révélatrices

Des tentes sur le trottoir, les thermos en batterie, des étudiants embauchés pour faire la file, des parents en colère, des reportages télévisés montant le phénomène en épingle, et

un débat politique qui s'envenime... N'y aurait-il pas assez de places dans l'enseignement secondaire ? Certains élèves resteraient-ils sans accès à la scolarité ? Les libertés fondamentales de choix du réseau et de l'école seraient-elles bafouées ? Ou bien, comme pour les soldes, le fait d'instaurer une date pivot engage-t-il les plus déterminés à mettre tout en œuvre pour avoir le meilleur choix ?

Si l'enseignement était réputé ou reconnu de qualité égale partout, la bataille des parents se situerait dans la recherche d'une place dans l'environnement le plus proche de leur domicile, dans le réseau philosophique de leur choix. C'est logique. Quel parent veut infliger volontairement à son enfant des déplacements d'une heure ou deux par jour ? Quel parent veut consacrer autant de temps au covoiturage et augmenter son stress journalier ? N'est-il pas naturel de rechercher l'enseignement adéquat le plus proche afin que le tissu relationnel de son enfant soit cohérent ?

De la cohérence

Les files durant deux jours à la veille de la date fatidique du 30 novembre 2007 ont révélé non pas un décret inapproprié, mais bien l'inégalité flagrante de la qualité de l'enseignement dispensé. L'objectif très louable de ce décret vise à éviter les écoles-ghettos, les écoles pour relégués sociaux. L'enseignement professionnel et technique connaît déjà cette problématique. Des efforts importants sont mis en œuvre pour y remédier. Encore faut-il

éviter que l'enseignement secondaire général ne tombe lui aussi dans cette ornière.

Mais pour les familles, il faut aussi une cohérence familiale. La Ligue des familles s'est donc battue lors des discussions sur ce décret pour maintenir certaines priorités logiques. Celle de la fratrie tout d'abord, afin que les parents ne soient pas obligés, s'ils ne le désirent pas, d'organiser les transports vers deux centres scolaires différents. La logique de la continuité ensuite, afin qu'un enfant ayant constitué son réseau d'habitudes et de relations au sein d'un centre scolaire, puisse naturellement le prolonger au niveau du secondaire. Et pourquoi ne pourrait-on pas privilégier ensuite les inscriptions de proximité qui répondraient par ailleurs à des problématiques de mobilité de plus en plus croissantes, ce qui entraîne des coûts pour l'environnement, pour les pouvoirs publics en termes de transports, et pour les familles en temps consacré à des déplacements inutiles ? Les raisons sociales ou relationnelles, comme l'entraide entre parents via des covoiturages, devraient pouvoir aussi être prises en compte.

Une deuxième phase

Le décret inscription ne connaît actuellement que sa première phase. La deuxième prévoit l'abrogation de certaines mesures transitoires. Notre mouvement familial veut, au contraire, amender le décret, non seulement par le maintien de la continuité au sein du même centre scolaire mais aussi par les extensions citées plus haut. Par ailleurs, la Ligue ne peut soutenir la logique de certains pouvoirs organisateurs qui organisent des simili-centres scolaires homogènes, par des contrats de collaboration entre écoles de même niveau. Pour la Ligue, un centre scolaire doit se concevoir dans un environnement de proximité et, bien sûr, à travers un projet pédagogique commun.

Le véritable défi que les quelques files (à peu près 18 écoles sur 750 en Communauté française selon la ministre au moment où nous mettons sous presse) relèvent est celui des moyens mis à disposition pour augmenter la qualité de tous les centres scolaires : encadrement de qualité, formation

continué et supervision pour les enseignants, avec une assistance particulière dans les centres dont le niveau socio-économique et éducatif moyen est plus faible.

Le décret inscription n'est qu'une mesure parmi d'autres dans le cadre du "Contrat pour l'école". Un système similaire fonctionne en Flandres depuis cinq ans et semble se roder.

La Communauté française a décidé un investissement massif en commençant par le primaire (1000 enseignants de plus), ce qui est logique. De nouveaux moyens devront être trouvés pour donner ces appoints au niveau secondaire également. La qualité des bâtiments et l'ampleur des moyens de fonctionnement, une réflexion sur la nécessité d'engager des postes spécialisés dans la gestion aux côtés des directeurs pédagogiques, doivent pouvoir être évalués. Des projets de partenariats avec le privé, vu les difficultés budgétaires de la Communauté française, sont à l'étude pour injecter un milliard d'euros dans les bâtiments scolaires. C'est beaucoup et encore trop peu, et surtout trop lent, pour que les parents évitent de se lancer dans du camping sauvage afin d'assurer le meilleur enseignement pour leurs enfants.

En attendant, et si les mesures transitoires peuvent être revues, sans doute faudrait-il revoir le système d'inscription autrement que par des files d'attente avant le lancement des promos scolaires. Pourquoi ne pas confier à un organisme neutre la centralisation des demandes par rapport au nombre de places disponibles après occupations validées sur les priorités, avec demande de choix 1, 2 et 3 aux parents le cas échéant ? Un tel système, dont la Ligue pourrait d'ailleurs se charger, avec peu de moyens complémentaires obtenus de la Communauté française, serait sans doute bien moins coûteux que la mobilisation des services d'ordre, de la Croix-Rouge et la perte d'image pour une Communauté française qui est déjà par trop critiquée. Oui au maintien de l'objectif, oui à des améliorations budgétaires et du système scolaire.

 **Philippe Andrienne,**

Secrétaire général de la Ligue des familles